

avril 2026

# Groupe Fair

[Accueil](#) / [BBI](#) / [Distribution](#) / [Fair](#)

## Dissolution anticipée de la centrale

Dans le cadre d'une assemblée générale en date du 25 février 2026, les associés de Groupe Fair ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable.

Après les départs récents des entreprises Sefi et Efrapo qui représentaient à elles deux presque 70% du chiffre d'affaires consolidé des membres du groupement, Groupe Fair a donc préféré cesser ses activités effectuées au profit de ses cinq associés restants qui retrouvent de fait un statut d'indépendance totale. CIR, Doucet, Lechiffart, Lefranc et Nice Roulement continuent bien sûr leur activité et respecteront l'ensemble des obligations commerciales contractées par Groupe Fair.